

A Son Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte MONCK, Baron, Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et pour la Province du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles. etc., etc., etc.

Le soussigné nommé commissaire pour s'enquérir des déprédations commises, etc., par les Fénéiens dans le district de Bedford, a l'honneur de faire rapport :—

Que le soussigné eut l'honneur, par commission revêtue du grand sceau de la province et datée du dix-neuvième jour de juin en l'année mil huit cent soixante-six, d'être nommé par Son Excellence commissaire pour s'enquérir des déprédations, vols et autres attentats commis par certaines personnes, se disant Fénéiens, dans le district de Bedford, et de constater autant que possible la valeur des biens mobiliers ou immobiliers détruits, volés ou ravagés.

Qu'aussitôt après réception de cette commission le commissaire fit donner avis public à tous les intéressés, les invitant à lui adresser leurs réclamations sans retard, à Frelighsburg, dans le dit district, les priant de dresser ces réclamations en termes succints, en indiquant d'une manière détaillée le montant des dommages et pertes.

Que 102 réclamations furent, en conséquence, soumises au commissaire ; le montant réuni de ces réclamations était \$18,232 08.

Que les réclamations les plus considérables étaient celles des commerçants et marchands du village de Frelighsburg, dans la paroisse de St. Armand Est et de Pigeon Hill, dans la paroisse de St. Armand Ouest, du dit district de Bedford.

Le système adopté par le commissaire pour régler les réclamations de ces derniers a été le suivant : déclaration sous serment du montant de leur fonds de commerce à l'époque de l'invasion ; du montant des ventes depuis cette époque avec un état détaillé, autant que possible, des pertes occasionnées par les Fénéiens ; copie de ces déclarations a ensuite été soumise à des personnes compétentes qui ont été chargées d'examiner le fonds de commerce alors en magasin, les factures et ventes d'après les livres du réclamant et de faire rapport au commissaire.

Pour les autres réclamations telles que dommages aux propriétés, pertes de chevaux ou autres pertes semblables, le commissaire a nommé des personnes compétentes pour s'assurer autant que possible du montant des dégâts et pertes.

Dans les cas où il y avait possibilité de recouvrer les biens perdus ou volés, le commissaire à tout fait en son pouvoir pour opérer ce recouvrement, puis en a fait remise aux intéressés après en avoir déduit le montant de leurs réclamations.

Toutes les réclamations ont été enregistrées sous serment.

Chaque réclamation a été conservée séparément, avec les preuves à l'appui, et le commissaire à l'honneur de vous en adresser le dossier ainsi que le procès-verbal des séances de la commission.

Après avoir recueilli toutes les preuves qu'il a pu se procurer, le soussigné a l'honneur de faire rapport à Son Excellence que le montant des dommages causés dans le district de Bedford au mois de juin dernier, par les Fénéiens, se monte à la somme de quinze mille quatre cent soixante-trois piastres et quatre-vingt-trois centins, montant qui doit être réparti comme suit entre les dits réclamants :—

1. A James Burke, de Frelighsburg, aubergiste, \$354 70.
2. A Oren B. Kemp, do agent des terres de la couronne, \$61 44.
3. A Robert Thompson, de St. Armand Ouest ; cultivateur, \$164.
4. A Landsberg, Holmes et Cie., Frelighsburg, commerçants, \$3,731 96.
5. Delle. Elizabeth Titmore, de St. Armand Est, \$19 70.
6. A Andrew Kirkpatrick, de Frelighsburg, charpentier, \$43.
7. A Peter Desmarais, de St. Armand Est, cultivateur, \$50.
8. A Roger Tyler, de St. Armand Est, cultivateur, \$30.
9. A Adam Oliver, de Pigeon Hill, commerçant, \$935 72.
10. A Peter Desmarais, junior, de St. Armand Est, journalier, \$100.
11. A Delinda Kelton, veuve de feu Anson Kemp, de Frelighsburg, \$23.
12. A Henry Cowan, de St. Armand Est, journalier, \$25 50.
13. A Patrick Desmarais, de St. Armand Est, journalier, \$16.